

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – USSES ET RHÔNE

Conseil d'Administration du mardi 26 janvier 2021

Compte-rendu

Salle Jean XXIII, Frangy

Date de convocation : 20 janvier 2021

Présents : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.

Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (pouvoir à Mme BRETON), Carine DUVERNOIS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL), Messieurs Jérémie COURLET (pouvoir à M. CHATAGNAT), Jean-Pierre LONG (pouvoir à Mme FIGUET).

Membres consultatifs : Mesdames Maryse VALIN, Aurélie DEROBERT

Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont présentés au Conseil d'Administration.

Délibération n°01/2021 – FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2021

Vu l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, qui permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, M. le Vice-président propose de recourir à cette possibilité dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2021 à savoir :

Dénomination de Budget	Chapitres Dépenses	Montant BP et DM 2020	Montant 25%
Budget Principal	20	23 000,00	5 750,00
	23	208 100,00	52 025,00

Délibération n°02/2021 - FINANCES : Transfert financier entre le CIAS et l'EHPAD

Cette délibération annule et remplace la délibération n°46/2020 du 9 décembre 2020.

Les coûts du futur EHPAD seront portés par le budget annexe du CIAS. A cet égard, le CIAS transfère les dépenses déjà portées dans son budget principal vers son budget annexe, considérant en même temps le FCTVA perçu au titre de ces dépenses et considérant que l'ensemble de ces dépenses sont et seront éligibles au FCTVA.

Total dépenses réalisées : 298 948,45 €

FCTVA perçu par le CIAS au titre des dépenses liées à ce projet : 49 824,75 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la somme à transférer : 249 123,70 € du budget CIAS ANNEXE EHPAD vers le budget CIAS PRINCIPAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

NOTIFIE la présente délibération au Service de Gestion Comptable (SGC) de Rumilly et à la DGFIP de Haute-Savoie.

Délibération n°03/2021 – FINANCES – Décision modificative n°4 au budget principal du CIAS Usse et Rhône

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de prendre une décision modificative pour intégrer les intérêts courus non échus (ICNE) au chapitre 011, compte 661121 en ajoutant une somme de 50 €. Il propose de réduire cette somme au compte 6574, chapitre 011, pour équilibrer le budget.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative n°4 sur le Budget principal 2020 CIAS Usse et Rhône telle que présentée soit

Virement de crédits

Section de fonctionnement - Dépenses	Augmentation de la dépense	Diminution de la dépense
Chapitre 65 : Compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations		50,00
Chapitre 66 : Compte 661121– Montant des ICNE de l'exercice	50,00	
Totaux	50,00	50,00

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

Délibération n°04/2021 – EHPAD - FINANCES - Créances irrécouvrables

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de passer au compte 654, pertes sur créances, la somme de 25 119€ correspondant aux mandats listés en annexe

Délibération n°05/2021 – EHPAD - FINANCES - Provision pour le renouvellement des immobilisations

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE une provision pour le renouvellement des immobilisations de 220 000€.

Délibération n°06/2021 – EHPAD - FINANCES - Décision modificative n°4 budget EHPAD exercice 2020

L'ARS ajuste les budgets 2020 des établissements SMS pour compenser les pertes de recettes et les surcoûts liés à la seconde vague de Covid-19 pour la période 17 octobre – 31 décembre 2020.

Pertes de recettes : enregistrer 32 472 € au compte 7351128 (à la section hébergement dans la comptabilité analytique de l'établissement)

Compensation des surcoûts : enregistrer 45 797,77 € au compte 7351128 (répartis dans les sections concernées de la comptabilité analytique de l'établissement – idem pour les charges réparties selon les surcoûts et la comptabilité analytique de l'établissement).

Ces recettes sont enregistrées dans le cadre du rattachement des recettes à l'exercice 2020 (produits à recevoir).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

L'instruction budgétaire relative à la troisième phase de la campagne budgétaire 2020, à paraître avant le 31 janvier 2021, date limite de la journée complémentaire, constitue le fait générateur permettant à l'établissement d'enregistrer un produit à recevoir.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative n°4 sur le Budget annexe 2020 CIAS UsseS et Rhône telle que présentée soit

ARS 3E PHASE COVID REMBOURSEMENT DES SURCOUTS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60622 : Produits d'entretien	0.00 €	3 434.50 €	0.00 €	0.00 €
D-60624 : Fournitures administratives	0.00 €	382.80 €	0.00 €	0.00 €
D-606268 : Autres fournitures hôtellères	0.00 €	663.60 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	13 657.58 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	18 138.48 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	27 634.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	27 634.80 €	0.00 €	0.00 €
D-61357 : Matériel médical	0.00 €	24.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	24.49 €	0.00 €	0.00 €
R-7351128 : EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 797.77 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 797.77 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	45 797.77 €	0.00 €	45 797.77 €
Total Général		45 797.77 €		45 797.77 €

Délibération n°07/2021 – EHPAD - FINANCES - Annulation de titre et de mandat pertes de recettes phase 2 de la campagne budgétaire 2020

Au regard des instructions de l'ARS en date du 7 janvier 2021 relatives aux consignes d'enregistrement comptable des compensations financières attribuées aux ESMS aux pertes de recettes et surcoûts Covid

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **D'ANNULER** le mandat 586/68 de 6 956,59 € inscrit au compte 6718
- **D'ANNULER** le titre 231/59 de 6 956,59 € inscrit au compte 7718

Délibération n°08/2021 – EHPAD - FINANCES – DM n°2 – Rectificatif

Cette délibération annule et remplace la délibération n°43/2020 du 6 octobre 2020.

Suite à une erreur de plume dans la délibération n°43/2020 du 6 octobre 2020, le Vice-Président propose d'annuler et de modifier la DM n°2 du Budget annexe de l'EHPAD.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative n°2 sur le Budget annexe 2020 CIAS UsseS et Rhône telle que présentée soit

DOTATION SOINS COMPLT ET DOT EXCEPT COVID- ANNUL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	12 671.74 €	0.00 €	0.00 €
D-641188 : Autres indemnités	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138 : Autres indemnités	0.00 €	11 250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64158 : Autres indemnités	0.00 €	111 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6421 : Praticiens	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres charges diverses de personnel	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	182 171.74 €	0.00 €	0.00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 671.74 €
R-7351128 : EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	169 500.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	182 171.74 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	182 171.74 €	0.00 €	182 171.74 €
Total Général		182 171.74 €		182 171.74 €

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Fagnen informe qu'il n'y a plus de cas COVID à l'EHPAD. Depuis lundi, les résidents peuvent à nouveau manger dans la salle commune.

Les questions étant épuisées, la séance levée à 15h.

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**

